



Ministère des Finances Canada



Pour la période
se terminant
le 31 mars 1997



Présentation améliorée des rapports
au Parlement – Document pilote

Canada

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – 1997

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/37-1997

ISBN 0-660-60323-3



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une proposition afin de répartir le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget des dépenses principal* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*. Elle a également ordonné aux 78 ministères et organismes de présenter ces rapports dans le cadre d'un projet pilote.

Cette décision découle des travaux entrepris par le Secrétariat du Conseil du Trésor et 16 ministères pilotes pour donner suite aux engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses et de moderniser la préparation de cette information. Ces démarches visant à mieux cibler les résultats et à rendre plus transparente l'information fournie au Parlement s'insère dans une initiative plus vaste intitulée " Repenser le rôle de l'État ".

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* répond aux engagements du gouvernement et tient compte des objectifs fixés par le Parlement d'accroître la responsabilisation touchant les résultats. Il couvre la période se terminant le 31 mars 1997 et compare le rendement aux plans présentés par le ministère dans sa *Partie III du Budget des dépenses principal* de 1996-1997.

Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessiteront un travail soutenu dans toute l'administration fédérale. S'acquitter des diverses exigences que comporte la gestion axée sur les résultats – préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et faire rapport sur les réalisations – constitue une composante de base. Les programmes du gouvernement fonctionnent dans des environnements en évolution constante. Étant donné la vogue des partenariats, la prestation de services confiée à des tiers et d'autres alliances, il faudra relever les défis de savoir à qui imputer les responsabilités dans les rapports sur les résultats. Les rapports de rendement et leur préparation doivent faire l'objet de surveillance afin de garantir qu'ils demeurent crédibles et utiles.

Le présent rapport correspond à une étape supplémentaire de ce processus permanent. Le gouvernement entend perfectionner et mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découlera de l'expérience acquise au cours des prochaines années et des précisions que les utilisateurs fourniront au fur et à mesure sur leurs besoins en information. Par exemple, la capacité de communiquer les résultats par rapport aux coûts est limitée pour le moment, bien que cet objectif demeure intact.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant :

Revue gouvernementale et services de qualité

Secrétariat du Conseil du Trésor

L'Esplanade Laurier

Ottawa (Ontario) Canada

K1A 0R5

Téléphone : (613) 957-7042 - Télécopieur : (613) 957-7044

Ministère des Finances Canada

Rapport sur le rendement

**Pour la période
se terminant le
31 mars 1997**

Ministre des Finances

Table des matières

SOMMAIRE	1
PARTIE I : VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE.....	4
MANDAT, RÔLES ET RESPONSABILITÉS	4
OBJECTIFS.....	5
PRIORITÉS STRATÉGIQUES	5
SECTEUR D'ACTIVITÉ, ORGANISATION ET PLANS DE RESSOURCES	7
PARTIE II : RÉALISATIONS DU MINISTÈRE.....	8
A. ATTENTES EN MATIÈRE DE RENDEMENT — TABLEAUX DES DÉPENSES PRÉVUES PAR RAPPORT AUX DÉPENSES RÉELLES.....	8
<i>Tableau 1 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1996-1997, par secteur d'activité.....</i>	8
<i>Tableau 2 : Dépenses du Ministère prévues et réelles par secteur d'activité.....</i>	9
Résumé des attentes en matière de rendement.....	10
B. RÉALISATIONS EN MATIÈRE DE RENDEMENT.....	11
Rendement ministériel.....	11
Programme des politiques financières et économiques.....	11
Programme du service de la dette publique	26
Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces.....	26
Programme spécial.....	27
C. PRINCIPAUX EXAMENS.....	28
PARTIE III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	32
A. LISTE DES RAPPORTS EXIGÉS PAR LA LOI ET DES RAPPORTS MINISTÉRIELS	32
B. TABLEAUX FINANCIERS RÉCAPITULATIFS	33
<i>Tableau 3 : Sommaire des crédits approuvés</i>	33
<i>Tableau 4 : Recettes à valoir sur le Trésor par programme.....</i>	34
<i>Tableau 5 : Recettes à valoir sur le crédit par secteur d'activité</i>	34
<i>Tableau 6 : Paiements de transfert par secteur d'activité.....</i>	34
<i>Tableau 7 : Paiements législatifs par secteur d'activité.....</i>	35
<i>Tableau 8 : Prêts, investissements et avances.....</i>	35
<i>Tableau 9 : Éléments du passif éventuel.....</i>	35
<i>Lois pertinentes au regard des dépenses de programme du ministère des Finances Canada</i>	36

Sommaire

Depuis son avènement au pouvoir en 1993, le présent gouvernement n'a jamais dévié de ses objectifs fondamentaux : redresser l'économie canadienne, de manière à stimuler la création d'emplois, et jeter les bases d'une société canadienne plus saine que jamais, en préservant les programmes qui servent le bien-être des Canadiennes et des Canadiens. Bref, nous avons voulu raviver la confiance des Canadiens en leur avenir.

L'assainissement des finances publiques est l'un des éléments essentiels de la stratégie gouvernementale. En effet, la baisse du déficit a concouru à la réduction des taux d'intérêt, à une croissance économique plus vigoureuse et à la création d'emplois. Les progrès accomplis sur le plan financier ont permis à ce gouvernement de créer des emplois et de stimuler la croissance à court terme au moyen d'investissements destinés à moderniser les infrastructures, à stimuler le commerce et l'emploi chez les jeunes, à réduire les impôts sur la masse salariale, à appuyer les activités touristiques et les petites entreprises. De même, le gouvernement a pu prendre des mesures pour favoriser la création d'emplois et la croissance à long terme, notamment en investissant dans l'enseignement supérieur, le perfectionnement professionnel et l'infrastructure de connaissances nécessaires aux Canadiens à l'aube du XXI^e siècle. Enfin, nous avons pu poser des gestes pour étayer les fondements de notre société, en soutenant et en renforçant les programmes sur lesquels comptent tous nos citoyens, depuis le système de soins de santé jusqu'au régime public de pensions.

Le ministère des Finances Canada joue un rôle important au titre de la réalisation du programme du gouvernement. Le présent rapport porte sur le rendement du Ministère durant l'exercice considéré (1996-1997). Au cours de cette période, le Ministère a concentré ses efforts en fonction de quatre grands objectifs. Voici les grandes lignes des initiatives qui s'y rattachent.

Un avenir financier sûr

En octobre 1997, le Ministère a annoncé que le déficit pour 1996-1997 s'établissait à 8,9 milliards de dollars, soit 1,1 p. 100 du PIB. Quatre ans plus tôt, le déficit se chiffrait à 42 milliards de dollars, ce qui représentait 6 p. 100 du PIB. Le déficit fédéral du dernier exercice est le plus bas depuis 1976-1977. Il est de près de 20 milliards de dollars plus bas que le déficit de l'exercice précédent, ce qui constitue l'amélioration la plus importante jamais enregistrée d'une année sur l'autre de toute l'histoire du Canada. Compte tenu des progrès accomplis, le gouvernement s'attend maintenant à déposer un budget équilibré au plus tard lors de l'exercice 1998-1999.

Une saine gestion de la dette est essentielle au redressement des finances publiques, et le Ministère a continué de se pencher sur cette question et d'apporter les correctifs nécessaires. Il a cherché à stabiliser les frais de la dette publique en augmentant la part de titres à long terme dans la dette totale. En outre, un nouveau programme de vente de titres sur le marché de détail a été mis sur pied pour contrer la diminution de la part de la dette fédérale totale détenue par des Canadiennes et des Canadiens. Le Ministère a aussi lancé le Programme d'euro-billets à moyen terme, de manière à diversifier les sources de financement efficaces sur le plan des coûts au regard des réserves de devises étrangères du Canada.

Le ministère des Finances Canada continue de trouver des moyens d'améliorer le régime fiscal. Ainsi, en avril 1997, la taxe de vente harmonisée (TVH) est entrée en vigueur en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick de même qu'à Terre-Neuve et au Labrador. Cette mesure simplifie le régime fiscal pour les entreprises comme pour les consommateurs, et elle permet d'éliminer les chevauchements et les redoublements dans l'application de la taxe de vente au sein des trois provinces participantes.

Repenser le rôle de l'État

Le Ministère aide à repenser le rôle de l'État en déterminant les possibilités valables de privatisation ou de commercialisation des services gouvernementaux. Deux initiatives lancées en 1995-1996, soit la privatisation de Petro-Canada et des Chemins de fer nationaux du Canada, ont été menées à bien. En octobre 1996, les services de navigation aérienne ont été transférés à une société privée à but non lucratif. Par ailleurs, 1996-1997 a été le premier exercice complet d'activité couronné de succès pour Placements Épargne Canada, organisme de service spécial mis sur pied à l'automne 1995 dans le but de donner plus de chances aux Canadiens d'investir dans les titres du gouvernement du Canada. Le Ministère a également aidé le gouvernement à définir de nouveaux modes plus efficaces de prestation de ses services – pensons notamment à l'Agence canadienne d'inspection des aliments dont les services sont regroupés sous un même toit, à l'agence Parcs Canada, sans oublier une nouvelle agence canadienne du revenu, en coopération avec les provinces.

Des programmes sociaux sûrs

Le ministère des Finances Canada et le gouvernement ont pris des mesures en vue d'assurer l'avenir des programmes importants aux yeux des Canadiens, entre autres, en instaurant en 1996-1997 le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS). En 1996, le gouvernement légiférait pour fixer à 11 milliards de dollars le plancher garanti de la composante en espèces du TCSPS; puis, en avril 1997, il annonçait que ce plancher passait à 12,5 milliards de dollars. Ces mesures illustrent bien l'engagement du Canada à l'égard de la santé, de l'éducation et autres programmes importants.

En février dernier, une entente a été conclue entre le gouvernement fédéral et les provinces en vue d'assurer la viabilité financière du Régime de pensions du Canada (RPC) à l'aide de différentes mesures : capitalisation supérieure; meilleur rendement du fonds du RPC par l'adoption d'une nouvelle politique de placement; atténuation de la hausse des coûts. Le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec les autres ministères fédéraux et avec les provinces durant l'examen qui a conduit à l'entente.

Le Ministère a coopéré étroitement avec Développement des ressources humaines Canada et avec les provinces pour poser l'assise de la prestation nationale pour enfants annoncée dans le budget de 1997.

Le budget de 1997 contenait aussi des mesures visant à renforcer le système canadien de soins de santé.

En outre, le Ministère a joué un rôle dans le cadre des négociations portant sur les revendications territoriales des Autochtones et a contribué à marquer des progrès notables en ce qui concerne l'entente définitive sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale des Nisga'a en Colombie-Britannique.

Investir dans l'avenir

Le budget de 1997 annonçait la création de la Fondation canadienne pour l'innovation, dont le mandat est d'aider à moderniser l'infrastructure de recherche dans les établissements d'enseignement postsecondaire et dans les centres hospitaliers de recherche.

Le ministère des Finances Canada a participé à différentes négociations commerciales et a proposé la mise en place d'un nouveau *Tarif des douanes* simplifié.

Le Ministère a entrepris l'examen du système canadien des paiements et de la politique régissant l'entrée au Canada des banques étrangères. De plus, il supervise les travaux du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien, qui doit lui présenter son rapport à l'automne 1998.

Le rendement du Ministère est exposé en détail dans le présent rapport.

Partie I : Vue d'ensemble du Ministère

Mandat, rôles et responsabilités

Le Ministère a pour fonction principale d'aider le gouvernement à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes économiques et financiers qui favorisent la croissance et la création d'emplois. Le Ministère est la principale source d'analyse et de conseils à laquelle le gouvernement fait appel sur les grandes questions économiques et financières du Canada. Outre la préparation du budget, il fournit des analyses et des conseils sur tout changement de la politique fiscale, prépare des mesures législatives en matière de fiscalité et de commerce, gère les emprunts contractés par l'État sur les marchés financiers, gère les transferts et les relations financières avec les provinces et territoires, représente le Canada au sein des institutions financières internationales et des tribunes économiques internationales, élabore des politiques et fournit des conseils concernant le secteur financier.

Pour ce faire, il doit suivre l'évolution de l'économie canadienne sous tous les angles importants – production et croissance, emploi et revenu, inflation et taux d'intérêt, changements structurels à long terme – et effectuer des recherches à ce sujet. Le Ministère porte également une grande attention à l'évolution des marchés financiers, au commerce et aux autres questions économiques internationales qui influent sur la performance de l'économie canadienne et sur sa capacité concurrentielle.

Le Ministère entretient des relations avec d'autres ministères et organismes afin de favoriser la coordination et l'harmonisation de toutes les initiatives fédérales qui ont une incidence sur l'économie. De plus, il ne cesse de travailler afin de jeter les bases d'une meilleure coopération – en particulier sur les plans financier et fiscal – entre les gouvernements fédéral et provinciaux, de même qu'à l'échelon international.

À titre d'organisme central, le Ministère fournit des conseils sur l'incidence économique, financière et fiscale des grandes priorités du gouvernement, comme son programme et son plan d'action en matière microéconomique, le programme de croissance et d'emploi, les initiatives en faveur de l'environnement, les programmes relatifs à l'agriculture, les dépenses au titre de la défense et de l'aide internationale, ainsi que les efforts visant à renouveler le système de sécurité sociale au Canada et, plus particulièrement, les régimes de pension publics. Le ministère des Finances Canada administre également deux programmes de dépenses législatives – le Programme de la dette publique et le Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces. Il est chargé des paiements à faire aux grandes institutions financières internationales, comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), ainsi que du programme de la monnaie canadienne. Alors que tous les paiements relatifs à la monnaie canadienne sont de caractère législatif, les opérations avec les institutions financières internationales comprennent des paiements qui relèvent à la fois de pouvoirs législatifs et de crédits votés.

Objectifs

Les principaux objectifs du Ministère sont les suivants :

- appui au gouvernement pour la définition et la mise en œuvre de ses politiques et programmes financiers et autres (*Loi sur la gestion des finances publiques*, lois régissant les institutions financières, lois fiscales et tarifaires);
- versement des paiements au titre des souscriptions ou des contributions au Fonds monétaire international et aux institutions du Groupe de la Banque mondiale (*Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*) et à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (*Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement*);
- gestion des activités relatives à la monnaie canadienne (*Loi sur la Monnaie royale canadienne*);
- gestion du programme de la dette du gouvernement fédéral (*Loi sur la gestion des finances publiques*);
- prestation d'une aide financière aux gouvernements provinciaux et territoriaux, pour les aider à offrir des services à leurs résidents (*Lois constitutionnelles, Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, Loi sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*)

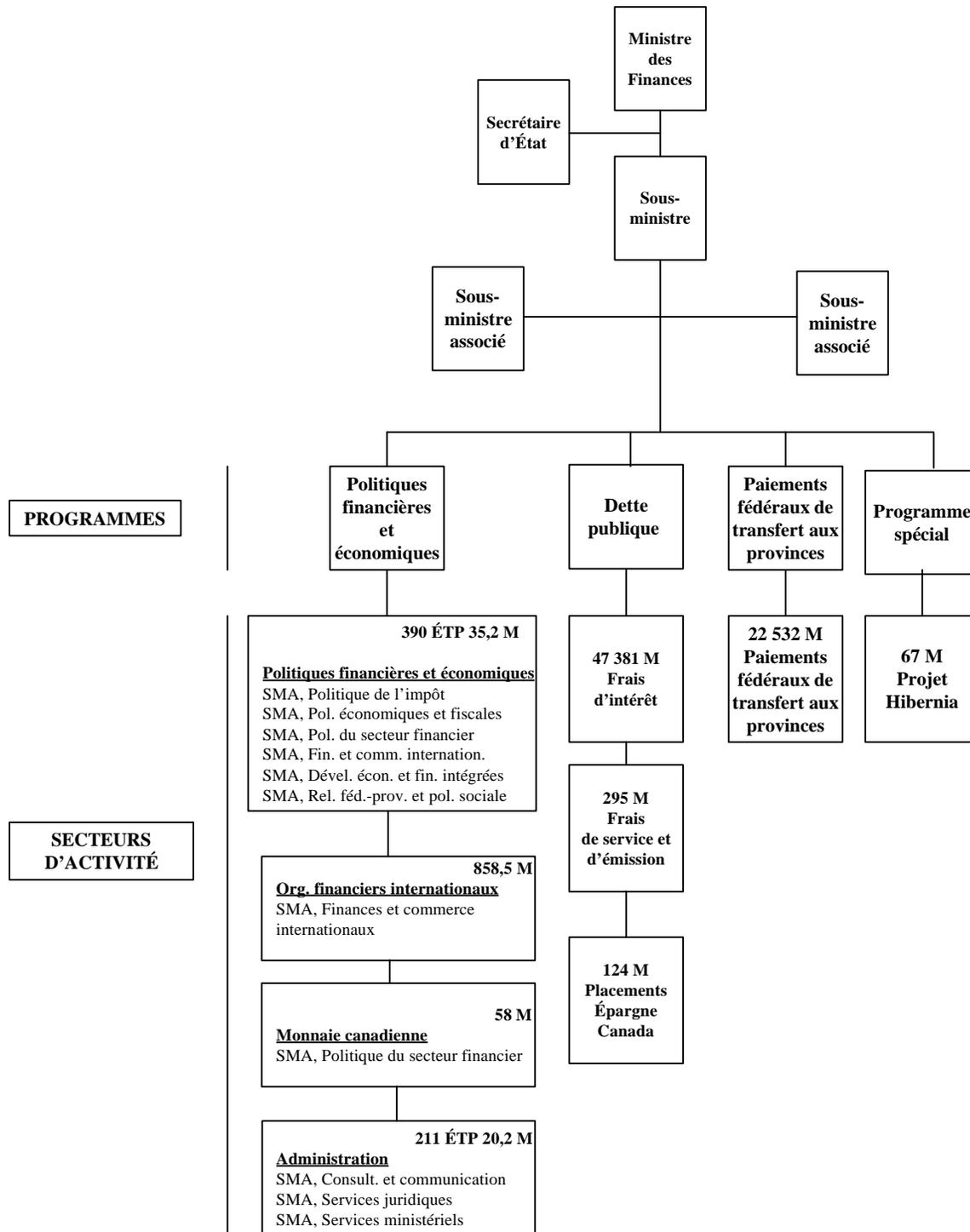
Priorités stratégiques

Le ministère des Finances Canada vise un seul but : aider le gouvernement à concevoir et à mettre en œuvre des politiques et à exécuter des programmes fiscaux et économiques favorisant la croissance et la création d'emplois. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1997, le Ministère a concentré ses efforts dans les domaines prioritaires suivants :

- le redressement des finances publiques et la saine gestion de l'économie;
- la politique fiscale;
- les relations financières fédérales-provinciales et la réforme de la politique sociale;
- la mise en place et le maintien d'un système financier sain et compétitif;
- la gestion de la dette publique;
- la politique tarifaire;
- les relations économiques et financières internationales, y compris le soutien des institutions financières internationales (IFI);

- l'analyse des politiques macroéconomiques et microéconomiques qui influent sur le commerce, les investissements, l'innovation industrielle, la diffusion de la technologie, le marché du travail et le développement régional.

Secteur d'activité, organisation et plans de ressources



Nota : « M » signifie « millions de dollars ».

Partie II : Réalisations du Ministère

A. Attentes en matière de rendement — Tableaux des dépenses prévues par rapport aux dépenses réelles

Tableau 1 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles, 1996-1997, par secteur d'activité (millions de dollars)

Activités	ETP	Coûts de fonctionnement ¹	Subventions, contributions et autres paiements de transfert	Paiements législatifs	Prêts, dotations en capital et avances	Dépenses brutes totales	Moins : Recettes à valoir sur le crédit	Dépenses nettes totales
Politiques financières et économiques	390	35,2				35,2		35,2
	375	33,6				33,6		33,6 ²
Organismes financiers internationaux			403,5	445,1	9,9	858,5		858,5
			333,6	377,8	225,9	937,3		937,3
Monnaie canadienne				58,0		58,0		58,0
				69,8		69,8		69,8
Administration	211	23,9		-		23,9	(3,7)	20,2
	198	29,1		0,2		29,3	(5,1)	24,2 ²
Frais d'intérêt				47 381,0		47 381,0		47 381,0
				44 792,0		44 792,0		44 792,0
Frais de service et d'émission				295,0		295,0		295,0
				365,0		365,0		365,0
Placements Épargne Canada				124,0		124,0		124,0
				26,8		26,8		26,8 ³
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)			1 129,0	21 403,0		22 532,0		22 532,0
			1 171,6	21 237,2		22 408,8		22 408,8
Projets spéciaux				-	67,0	67,0		
				961,7	53,8	1 015,5		1 015,5
Totaux	601	59,1	1 532,5	69 706,1	76,9	71 374,6	(3,7)	71 370,9
	573	62,7	1 505,2	67 830,5	279,7	69 678,1	(5,1)	69 673,0
Autres recettes et dépenses Monnaie canadienne								(363,6)
								(445,0)
Autres recettes à valoir sur le Trésor								-
								(3 283,3) ⁴
Coût des services fournis par d'autres ministères								9,3
								8,5
Coût net du programme								71 016,6
								65 953,2 ⁵

Nota : Les chiffres ombrés indiquent les dépenses et recettes réelles en 1996-1997.

- Incluent les cotisations aux régimes d'avantages sociaux des employés et le traitement et allocation pour automobile du ministre.
- Ajustement des montants respectifs de 32,2 millions de dollars et de 25,6 millions de dollars présentés de façon inexacte dans les Comptes publics.
- Les chiffres réels n'incluent pas les commissions ni les coûts recouverts par la Banque du Canada, soit environ 98 millions de dollars.
- Les recettes proviennent de la Banque du Canada, des profits du fonds des changes et de divers autres postes.
- Les dépenses réelles sont de 1,7 milliard de dollars inférieures à celles prévues. Cet écart est principalement dû aux frais d'intérêt réels de la dette publique de 2,6 milliards de dollars moins élevés que ceux prévus, compensés en partie par des coûts plus élevés pour les projets spéciaux qui reflètent un paiement de 961 millions de dollars pour l'aide en matière de taxe de vente.

Tableau 2 : Dépenses du Ministère prévues et réelles par secteur d'activité**(millions de dollars)**

Activités	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réelles 1996-1997
Politiques financières et économiques	38,0 ¹	37,3	39,0	35,2	33,6 ²
Organismes financiers internationaux	901,5	1 417,9	1 040,7	858,5	937,3
Monnaie canadienne	36,2	48,2	49,9	58,0	69,8
Administration	29,8	25,9	24,5 ³	20,2	24,2 ²
Frais d'intérêt	37 752,3	41 617,5	46 433,9	47 381,0	44 792,0
Frais de service et d'émission	256,9	471,0	442,6	295,0	365,0
Placements Épargne Canada	-	-	-	124,0	26,8 ⁴
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	7 947,7	8 821,1	8 815,8	22 532,0 ⁵	22 408,8
Projets spéciaux	138,2	414,0	1 587,0	67,0	1 015,5
Total	47 100,6	52 852,9	58 433,4	71 370,9	69 673,0

- 1 Dans les Comptes publics, les dépenses réelles au titre des politiques financières et économiques se chiffrent à 22,8 millions de dollars. Cette somme comprend, outre les dépenses réelles de 38,0 millions de dollars déjà mentionnées et votées au titre des politiques financières et économiques, une portion non budgétaire pour une garantie de la Couronne à Air Canada.
- 2 Ajustement des montants respectifs de 32,2 millions de dollars et de 25,6 millions de dollars présentés de façon inexacte dans les Comptes publics.
- 3 Dans les Comptes publics, les dépenses réelles au titre de l'administration se chiffrent à 148,5 millions de dollars. Cette somme comprend, outre les dépenses réelles de 24,5 millions de dollars déjà mentionnées et votées au titre de l'administration, des dépenses législatives totalisant 124 millions de dollars, essentiellement au chapitre de la perte nette sur le change.
- 4 Les chiffres réels n'incluent pas les commissions ni les coûts recouvrés par la Banque du Canada, soit environ 98 millions de dollars.
- 5 À compter de 1996-1997, les paiements fédéraux de transfert aux provinces reflètent l'ajout des paiements au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et les paiements effectués dans le cadre du financement des territoires selon une formule préétablie.

Résumé des attentes en matière de rendement

Le tableau suivant est extrait du rapport annuel de 1996 présenté au Parlement par le président du Conseil du Trésor. Il ne s'agit pas d'une énumération exhaustive, mais plutôt d'une liste des principaux résultats attendus du Ministère pour l'exercice se terminant en 1997. Les accomplissements présentés dans la partie suivante ne se limitent pas à ceux exposés dans ce tableau; ils incluent aussi certaines réalisations effectuées durant la période examinée (se reporter à la partie III du *Budget des dépenses*, « Plans pour 1996-1997 – Réalisations récentes », p. 2-10).

Ministère des Finances Canada	
Pour fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :	qui se manifeste par :
Un avenir financier sûr	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La préparation du budget de 1997, dans lequel on maintient le cap sur les objectifs fixés à l'égard des dépenses et du déficit, y compris la réduction du déficit pour 1998-1999 ➤ La mise en application des mesures annoncées aux fins de la réforme de la taxe de vente ➤ L'harmonisation des régimes de taxe de vente avec T.-N., le N.-B. et la N.-É. ➤ La mise en application des réductions annoncées de dépenses de programmes ➤ La réduction de la dette, la stabilisation du service de la dette et la gestion des risques de la dette publique
Repenser le rôle de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La mise en œuvre des projets de privatisation et de commercialisation annoncés (p. ex. le système de navigation aérienne et le Groupe Communication Canada) ➤ La création et la saine exploitation de Placements Épargne Canada ➤ La présentation d'un projet de loi établissant le Service canadien du revenu et des opérations frontalières ➤ Le parachèvement de la mise en œuvre de l'échange de données informatisées aux fins du versement des paiements fédéraux de transfert aux provinces
Des programmes sociaux sûrs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un financement à long terme sûr, stable et croissant du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux qui uniformisera davantage le soutien offert dans les différentes provinces ➤ La réforme du Régime de pensions du Canada (RPC) afin d'en assurer l'intégrité financière à long terme ➤ L'instauration de la prestation aux aînés (en participation avec Développement des ressources humaines Canada)
Investir dans l'avenir	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une réforme législative des institutions financières fédérales ➤ La présentation d'un projet de loi visant la mise en œuvre d'un nouveau <i>Tarif des douanes</i> simplifié

B. Réalisations en matière de rendement

Rendement ministériel

Le Ministère prend les engagements suivants pour l'exercice 1996-1997 :

- Un avenir financier sûr
- Repenser le rôle de l'État
- Des programmes sociaux sûrs
- Investir dans l'avenir

PROGRAMME DES POLITIQUES FINANCIÈRES ET ÉCONOMIQUES

Politiques financières et économiques

- Un avenir financier sûr
- Au regard du redressement des finances publiques, le ministère des Finances Canada et le gouvernement ont obtenu des résultats très probants en 1996-1997.
- Les résultats financiers de 1996-1997 ont été diffusés dans le *Rapport financier annuel* paru le 15 octobre 1997. Le déficit de 8,9 milliards de dollars est, pour la troisième année de suite, inférieur à l'objectif visé. Dans la *Mise à jour économique et financière* qu'il a présentée pour l'automne, le ministre des Finances a reconfirmé l'engagement d'équilibrer le budget avant 1998-1999 qui a été pris dans le discours du Trône.
- Voici, dans l'ordre chronologique, une liste des événements et des points saillants de l'exercice 1996-1997.
 - Le ministre des Finances a présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes une *Mise à jour économique et financière* approfondie le 9 octobre 1996, date où était déposé le *Rapport financier annuel*, qui indiquait que le déficit pour 1995-1996 se chiffrait à 28,6 milliards de dollars, soit 4,1 milliards de dollars de moins que l'objectif de déficit prévu. La *Mise à jour* a de plus confirmé que le gouvernement maintenait le cap sur les objectifs de déficit pour 1996-1997 (3 p. 100 du PIB) et 1997-1998 (2 p. 100 du PIB).
 - Le ministre a en outre annoncé que le déficit visé pour 1998-1999 s'établissait à 1 p. 100 du PIB, ce qui représente une étape cruciale en vue de l'élimination du déficit des comptes publics : avec un déficit de 9 milliards de dollars, le gouvernement n'aura plus besoin d'emprunter sur les marchés financiers.

- Du fait de la réalisation des objectifs fixés dans le cadre de l'Examen des programmes et de la mise en application du Système de gestion des dépenses, les nouveaux objectifs de déficit et ceux déjà fixés pourront en principe être atteints, selon des calculs fondés sur des hypothèses prudentes, en vertu des mesures déjà énoncées dans les budgets de 1994, 1995 et 1996.
- Le 18 février 1997, le ministre des Finances a déposé son Plan budgétaire pour 1997, dans lequel il présente un cadre financier exhaustif, conformément à l'engagement pris par le gouvernement de fixer des objectifs de déficit sur deux ans, en route vers l'équilibre budgétaire.
- Le ministre a confirmé que, non seulement l'objectif pour 1996-1997 (3 p. 100 du PIB, ou 24,3 milliards de dollars) serait atteint, mais que le déficit serait plus bas encore. Cela démontre bien l'efficacité de la stratégie de planification financière du gouvernement, qui consiste à fixer des objectifs de déficit sur deux ans, à les fonder sur des hypothèses prudentes, et à prévoir des réserves pour éventualités. De plus, l'objectif de déficit révisé pour 1996-1997, qui, selon les estimations, ne dépassera pas les 19 milliards de dollars, représentera moins de la moitié du déficit record atteint seulement trois ans plus tôt.
- Le ministre a également déclaré que le gouvernement maintient le cap sur l'objectif de déficit pour 1997-1998, ce qui se traduit par la première baisse sensible en vingt ans du ratio de la dette au PIB, ce ratio constituant l'indicateur le plus pertinent de la santé financière du Canada à long terme.
- Ce redressement des finances publiques a également été porté à l'attention du Parlement et du public par l'entreprise de la *Revue financière*, périodique mensuel publié par le Ministère en général dans les 45 jours suivant la fin de chaque mois.
- Politique et performance économiques : le Ministère continue de fonder la planification financière du gouvernement sur des considérations économiques prudentes dans le cadre de ses travaux de surveillance et d'analyse de la conjoncture et de la performance économique.
 - La Mise à jour de l'automne 1996 et le budget de 1997 étaient fondés sur des hypothèses de planification économique qui se sont avérées adéquatement prudentes. Les résultats économiques enregistrés pour les neuf derniers mois de l'exercice 1996-1997 (qui n'étaient pas encore disponibles lors de la publication de la Mise à jour de l'automne 1996), quoique légèrement meilleurs que prévus, correspondent en gros aux hypothèses de planification qui y étaient énoncées. C'est là exactement le but visé par le gouvernement dans le cadre de ses activités de planification – compte tenu du lourd fardeau de la dette que doit porter l'économie canadienne, il est essentiel que le cadre de planification financière soit fondé sur des hypothèses prudentes.
 - Le Ministère a poursuivi ses travaux de surveillance, de recherches économiques et d'analyse des autres orientations possibles. Les résultats de ces travaux, de par leur nature même, ne peuvent être intégralement divulgués tant que le gouvernement n'est pas prêt à entamer un débat public sur les politiques envisagées. Toutefois, le Ministère s'engage à publier l'information analytique de base.

Ainsi, en 1996-1997, le Ministère a continué de publier *L'économie en bref*, analyse concise publiée trimestriellement et qui porte sur les plus récents développements de la situation économique. Le Ministère a également continué de publier ses documents de travail, fruits de grands projets de recherche économique visant à orienter les discussions en matière de politique économique. En 1996-1997, les documents de travail portaient sur le cycle économique : facteurs déterminant la durée du cycle, relations entre la dette publique et les taux d'intérêt, incidence économique à long terme des dépenses publiques et de la fiscalité.

- Gestion de la dette : le ministère des Finances Canada continue d'assurer un financement stable et bon marché de la dette publique, en s'efforçant de réduire au minimum et de stabiliser les coûts du service de la dette publique; les moyens utilisés à cette fin comprennent la mise en place d'un marché canadien des valeurs à revenu fixe efficace et le lancement de nouveaux produits afin de diversifier la clientèle d'investisseurs.
 - Financement stable et bon marché : au cours des dernières années, la stabilisation des frais de la dette publique a constitué l'un des objectifs de la stratégie de gestion de la dette. Dans ce but, on a accru la proportion de l'encours de la dette à taux fixe (dont l'échéance ou la modification des taux survient après plus de douze mois). Depuis 1989-1990, cette proportion est en hausse : de 50 p. 100 environ, elle avait grimpé à 62 p. 100 au 31 mars 1997. En raison de la diminution des besoins financiers, l'objectif visé, soit 65 p. 100, a été atteint dès l'automne 1997.

La sensibilité des frais de service de la dette aux variations des taux d'intérêt est passablement réduite du fait de l'augmentation de la proportion de l'encours de la dette à taux fixe : en 1995, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt se serait traduite par une hausse des frais de la dette de 1,8 milliard de dollars la première année; en conséquence de la stratégie actuelle, même si l'encours est plus important, une hausse de 1 p. 100 ou de 100 points de base des taux d'intérêt (soit une hausse supérieure aux prévisions pour l'année à venir) entraînerait une augmentation bien moins forte des frais de la dette – approximativement un milliard de dollars la première année.

- Évolution du marché : les mesures prises par le gouvernement au cours des dernières années en vue de renforcer le marché ont permis de faire du marché canadien des valeurs à revenu fixe l'un des plus efficaces au monde. Les écarts (c'est-à-dire la différence entre le cours vendeur et le cours acheteur des titres) sont l'un des indicateurs de l'efficacité des marchés financiers canadiens : dans le cas des bons du Trésor et des obligations de référence, l'écart se compare avantageusement à ce que l'on observe sur les autres grands marchés financiers internationaux.

Un autre indicateur de la liquidité du marché est le volume total de transactions : là encore, le marché des titres du gouvernement du Canada se compare avantageusement à celui d'autres pays dotés de marchés financiers hautement développés.

Aux fins du maintien de la liquidité du marché, pendant l'exercice 1996-1997, le gouvernement a entrepris de réduire les possibilités de manipulation des cours (liquidations

forcées) lors des adjudications de titres du gouvernement du Canada à mesure que diminue la quantité de titres offerts sur le marché. Un document de travail a été publié dans le but de formuler des propositions détaillées afin de modifier les règles régissant les adjudications, de manière à réduire les risques de liquidations forcées. Les consultations avec les participants au marché ont constitué un élément important de cet exercice.

- Élaboration d'instruments de placement : le gouvernement offre une vaste gamme de titres pour financer ses opérations intérieures : bons du Trésor, obligations ordinaires ou indexées en fonction de l'inflation, titres destinés au marché de détail dont la gestion incombe à Placements Épargne Canada (voir ci-après). Différents titres libellés en devises étrangères sont utilisés pour financer les réserves de devises étrangères du pays : bons, billets à moyen terme, obligations, sans oublier les échanges de devises.

Afin de diversifier la palette des produits qu'il utilise pour assurer l'efficacité de ses activités de financement sur le plan des coûts, le gouvernement du Canada a mis sur pied en 1996-1997 un programme d'euro-billets à moyen terme, dont le lancement a eu lieu en avril 1997.

- Placements Épargne Canada (PÉC)

- Campagne des obligations d'épargne du Canada (OEC) de 1996 : les principaux changements apportés aux OEC en 1996 comprennent notamment les taux d'intérêt minimums garantis sur dix ans, la hausse de la limite d'achat permise, qui est passée de 100 000 \$ à 200 000 \$, et le montant minimum des achats d'OEC dans le cadre de l'option REER-OEC, qui a été haussé à 500 \$.

Les ventes d'OEC se sont chiffrées à 5,7 milliards de dollars en 1996, en hausse de 24 p. 100 par rapport aux ventes brutes de 1995. Une fois rachetées les obligations d'émissions antérieures, les ventes nettes ont atteint 4,7 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 38 p. 100 par rapport à 1995 (3,4 milliards de dollars). Le plan-média des OEC de 1996 a conduit à des gains d'efficacité importants; il a été possible d'obtenir plus pour nos dépenses de production et notre investissement média. En outre, lors de la campagne de 1996, PÉC a adopté une approche intégrée et homogène pour ses activités de marketing.

- Obligations REER du Canada : en février 1997, PÉC a lancé un nouveau titre du gouvernement du Canada sur le marché de détail – l'obligation REER du Canada. Il s'agissait d'une première en 50 ans. Ce titre vise le marché des REER, qui est en pleine expansion. Deux émissions de l'obligation REER, datées respectivement du 1^{er} mars et du 1^{er} avril, ont été mises en vente. Ces obligations ont la particularité, d'une part, d'être assorties de taux d'intérêt garantis sur une période pouvant aller jusqu'à dix ans, et d'autre part, de pouvoir être rachetées ou transférées une fois l'an.

Les ventes totales d'obligations REER du Canada ont rapporté 91,6 millions de dollars. En outre, la valeur des transferts d'OEC à l'obligation REER du Canada s'est élevée à 12,3 millions de dollars, ce qui a eu pour effet de doubler la valeur du portefeuille des régimes enregistrés d'épargne-retraite sous forme de titres au détail non négociables.

- Placements Épargne Canada a également lancé plusieurs initiatives en vue de renouveler le programme de placement de titres au détail :
 - 1) un nouveau régime d'épargne-salaire a fait l'objet d'un essai pilote dans 25 compagnies et a été offert à 10 000 employés l'automne dernier. Il s'agit de la première étape de la restructuration du Régime d'épargne-salaire du Canada, qui vise à réduire le fardeau administratif que les entreprises doivent assumer à l'heure actuelle. Les résultats de ce projet pilote ont servi à définir la stratégie de mise en application du régime à compter de 1997;
 - 2) de manière à faciliter la souscription d'OEC par les consommateurs, les sous-agents font de nouveau partie de notre réseau de ventes en 1996. Les sous-agents vendent les OEC ainsi que la nouvelle obligation REER du Canada au nom des agents vendeurs autorisés;
 - 3) « OEC C'est parti! » : des formulaires de souscription ont été distribués au public dans des institutions financières choisies et les bureaux de poste, et on en a également envoyé à des ménages d'un bout à l'autre du Canada. Ce que nous avons appris grâce à cette initiative et à d'autres mesures de ventes directes au cours de l'année sera extrêmement utile à PÉC pour la mise sur pied de circuits de distribution directe à l'avenir;
 - 4) PÉC a mis en place un site Web, qui offre deux fonctions très populaires : le Calculateur de la valeur des obligations, qui sert au calcul des intérêts, et la possibilité de télécharger des formulaires de souscription.
- Fiscalité des entreprises : les travaux menés dans ce domaine visaient à corriger les lacunes du régime fiscal et à faire en sorte que les entreprises assument la part du fardeau fiscal qui leur revient. Voici certaines des initiatives prises à cet égard :
 - élimination de la possibilité de différer l'impôt sur le revenu des entreprises non constituées en sociétés et sur le revenu gagné par des sociétés de portefeuille privées;
 - propositions ayant pour objet de garantir que les prix fixés par les multinationales pour les produits et les services fournis aux fins de l'exploitation d'une entreprise au Canada correspondent à la valeur marchande de ces produits et de ces services. Dans le cas contraire, cela peut indiquer un gonflement des prix de cession interne dans le but d'éviter le paiement de l'impôt canadien sur les montants en question;
 - réduction du montant déductible par les entreprises à titre de frais de repas et de divertissement;
 - hausse de l'impôt des grandes sociétés et de la surtaxe des sociétés.

Le Comité technique de la fiscalité des entreprises, dont la mise sur pied a été annoncée dans le budget de 1996, a poursuivi ses travaux durant l'exercice 1996-1997. Son mandat est d'étudier comment le régime fiscal auquel sont assujetties les entreprises canadiennes pourrait

concourir davantage à la création d'emplois et à la croissance économique, comment ce régime pourrait être simplifié sous le rapport de l'observation et de son application, et comment il pourrait devenir plus équitable, afin que soit réparti entre toutes les entreprises le coût associé à la prestation des services de l'État. Le rapport du Comité doit être déposé au début de 1998.

Outre ces mesures, le Ministère et le gouvernement ont mené des études et ont pris des mesures fiscales portant sur des enjeux environnementaux importants.

- Taxe de vente et taxe à la consommation : l'une des principales mesures prises à ce titre est la mise en application, le 1^{er} avril 1997, de la taxe de vente harmonisée (TVH) au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve et au Labrador. La conception et la mise en application de la TVH constituent une étape importante en vue de l'instauration d'un régime national intégré de taxe sur la valeur ajoutée plus simple et plus équitable pour les consommateurs et les entreprises. Le nouveau régime harmonisé fonctionne sans accroc.

Le gouvernement a également pris plus d'une centaine de mesures pour rationaliser et simplifier la taxe de vente canadienne. Ces mesures peuvent être regroupées en trois catégories :

- mesures visant à simplifier l'application de la taxe pour bon nombre d'entreprises, d'organismes de bienfaisance et d'organismes à but non lucratif;
- mesures pour améliorer l'équité de la taxe de vente fédérale envers les entreprises et les consommateurs;
- mesures de clarification et mesures visant à faciliter l'observation.

La simplification du régime de la taxe de vente fédérale demeure l'une des priorités du gouvernement.

Le gouvernement a entamé l'examen de la *Loi sur l'accise*, examen qui comporte l'étude approfondie du cadre fédéral de taxation de l'alcool et des produits du tabac. Un document de travail sur les modifications proposées de la structure de taxation de ces produits a été rendu public en février 1997. Ce document conviait les personnes et organismes intéressés à présenter leurs commentaires par écrit; parallèlement, des fonctionnaires ont mené des consultations auprès d'associations de l'industrie, d'entreprises, des commissions des alcools provinciales et d'autres parties intéressées. Ces consultations sont terminées pour l'essentiel, et on examine actuellement les modifications envisagées à la lumière des commentaires présentés par l'industrie et par les provinces. La rédaction des dispositions législatives proposées, sous leur forme révisée, est en cours.

- Fiscalité intergouvernementale
 - Accords de perception fiscale : l'interaction des deux premiers paliers de gouvernement dans deux domaines fiscaux communs importants – impôt sur le revenu et taxe de vente – a conduit à l'examen de la coordination fiscale entre le gouvernement fédéral et les provinces. Cet examen est en cours, sous les auspices du Comité fédéral-provincial sur la fiscalité, composé de cadres supérieurs fédéraux et provinciaux œuvrant dans ce domaine. Ce comité se réunit régulièrement.

- Gouvernement indien et fiscalité : l'examen de ce dossier s'inscrit dans le cadre de la définition et de l'application continues de la politique fédérale sur les pouvoirs fiscaux dont disposent les gouvernements des Inuits et des Premières nations, et sur le traitement fiscal réservé à leurs institutions gouvernementales. Ainsi, le gouvernement fédéral a adopté des dispositions législatives portant sur les pouvoirs fiscaux de deux des Premières nations, et il a entrepris de mettre en application les ententes conclues avec ces bandes. Des négociations portant sur les pouvoirs fiscaux sont en cours avec plusieurs autres bandes faisant partie des Premières nations.

<ul style="list-style-type: none">• Repenser le rôle de l'État
--

- Placements Épargne Canada, organisme de service spécial, a terminé sa première année d'activité et a obtenu des résultats probants.
- Deux initiatives de privatisation lancées en 1995-1996 ont été menées à bien, à la suite de la perception de 1 053 millions de dollars représentant les deuxième et troisième versements en contrepartie des actions de Petro-Canada, et de 900 millions de dollars représentant le dernier versement en contrepartie des actions de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.
- En octobre 1996, Transports Canada, avec l'aide du ministère des Finances Canada, a cédé le système de navigation aérienne à NAV CANADA, société privée à but non lucratif créée dans le but d'acquérir et d'exploiter ce système, en contrepartie d'une somme de 1,5 milliard de dollars et sous réserve de certaines responsabilités et obligations de la part du gouvernement.
- Les efforts en vue d'améliorer les échanges entre le ministère des Finances Canada et les Canadiens concernant le budget fédéral et d'autres dossiers économiques et financiers importants continuent de porter fruit. Voici quelques exemples :
 - les activités de correspondance ministérielle ont été réorganisées et améliorées, notamment en ce qui a trait au temps nécessaire à la préparation des réponses et à la réduction des dossiers en attente;
 - les possibilités de l'Internet sont utilisées à meilleur escient, non seulement pour transmettre l'information aux Canadiens, mais également pour recevoir leurs messages et leurs opinions;
 - un appui continue d'être fourni aux grandes initiatives de consultation sur des dossiers financiers et économiques importants, dont la réforme du Régime de pensions du Canada, qui a nécessité des consultations publiques organisées par le gouvernement fédéral et les provinces à la grandeur du pays et les consultations prébudgétaires tenues dans l'ensemble du Canada par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

- Des programmes sociaux sûrs

- Impôt sur le revenu des particuliers : le régime d'impôt sur le revenu des particuliers du Canada est d'application progressive et prend en considération à la fois le revenu et les circonstances particulières pour mesurer la capacité contributive de chacun; il comporte en outre diverses mesures conçues en fonction d'objectifs sociaux et économiques. Le budget de 1997 proposait plusieurs changements en vue de réaliser les objectifs sociaux et économiques du gouvernement touchant l'éducation, les prestations aux enfants, l'aide aux personnes handicapées, les organismes de bienfaisance et le revenu de retraite.
 - Éducation : quant à l'enseignement supérieur et à l'accroissement des compétences professionnelles, le budget :
 - proposait d'offrir une aide fédérale supplémentaire de 137 millions de dollars en 1998-1999, de 202 millions de dollars en 1999-2000, et enfin de 275 millions de dollars par année, une fois les mesures pleinement appliquées;
 - prévoyait une augmentation de l'aide fiscale aux étudiants, soit le doublement du montant de crédit d'impôt pour études postsecondaires sur deux ans;
 - stipulait que le crédit pour frais de scolarité englobe, outre les frais de scolarité proprement dits, les frais accessoires obligatoires imposés par les établissements d'enseignement postsecondaire à des fins pédagogiques;
 - autorisait le report prospectif de la partie inutilisée des crédits.

Par suite des mesures prévues dans les budgets de 1996 et de 1997, l'aide fiscale fédérale et provinciale combinée offerte à un étudiant type est passée de 900 \$ à plus de 1 200 \$ par année, soit une hausse du tiers.

Pour aider les parents à économiser en prévision des études de leurs enfants, on a haussé le plafond des cotisations à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) à 4 000 \$, soit le double de ce qu'il était auparavant. De plus, les parents pourront transférer la partie inutilisée des cotisations à un REEE dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) – à condition que leurs droits de cotisation à un REER soient suffisants – si leurs enfants ne font pas d'études postsecondaires. Le budget proposait encore d'élargir le champ d'application des REEE afin que les étudiants recevant une formation à distance à temps plein puissent recevoir des paiements d'assistance d'un REEE s'ils sont inscrits dans un programme d'enseignement admissible d'un établissement reconnu.

- Prestations pour enfants : le gouvernement fédéral a également proposé un régime de prestation nationale pour enfants, dans le cadre duquel il instaurerait une prestation fiscale pour enfants plus élevée à l'échelle nationale, tandis que les provinces et les territoires réaffecteraient une partie de leurs dépenses en vue d'offrir de meilleurs services et des prestations plus élevées aux familles de travailleurs à revenu modeste. Dans l'esprit de cette initiative, le budget de 1997 proposait de transformer en deux temps la prestation fiscale pour enfants avec pour résultat la prestation nationale pour enfants, dotée de fonds totalisant 6 milliards de dollars, d'ici juillet 1998. De la hausse de 850 millions de dollars des fonds annuels consacrés à cette prestation, 600 millions de dollars étant de nouveaux

fonds qui viennent s'ajouter à la hausse de 250 millions de dollars du supplément du revenu gagné proposée dans le budget de 1996.

Dans un premier temps, à compter de juillet 1997, l'aide versée sous forme de supplément du revenu gagné est augmentée de 195 millions de dollars (soit 70 millions de dollars de plus que ce qui avait été proposé l'an dernier). Les prestations sont calculées pour chaque enfant plutôt que pour la famille. Le montant maximum de supplément du revenu gagné est de 605 \$ pour une famille comptant un enfant et de 1 010 \$ pour une famille qui a deux enfants; pour chaque enfant supplémentaire, le montant est majoré de 330 \$.

Dans un deuxième temps, à compter de juillet 1998, le supplément du revenu gagné sera combiné avec la prestation fiscale pour enfants, ce qui donnera la prestation nationale pour enfants. Le montant maximum des prestations aux familles à revenu modeste sera de 1 625 \$ pour les familles comptant un enfant et de 3 050 \$ pour les familles qui en ont deux; pour chaque enfant supplémentaire, le montant sera majoré de 1 425 \$.

Dans l'ensemble, plus de 1,4 million de familles canadiennes et 2,5 millions d'enfants bénéficieront d'une hausse des versements de prestation fiscale pour enfants d'ici juillet 1998 :

- les familles dont le revenu est inférieur à 25 921 \$ recevront un montant de prestation fédérale plus élevé, tandis que celles dont le revenu dépasse ce montant continueront de recevoir la même prestation;
- les familles dont le revenu est inférieur à 20 029 \$ recevront le montant maximum de prestation fédérale.

Le gouvernement fédéral travaille de concert avec les provinces et les territoires à l'élaboration de changements complémentaires qui serviront à réduire la pauvreté chez les enfants et à surmonter les obstacles à l'emploi.

- Aide aux personnes handicapées : dans le but d'aider les Canadiens handicapés à jouer un rôle plus actif au sein de la société canadienne, le budget de 1997 proposait de nouvelles mesures d'aide fiscale :
 - élargissement de la liste des dépenses donnant droit au crédit d'impôt pour frais médicaux;
 - augmentation du plafond des frais pour les services d'un préposé aux soins à temps partiel, qui passe de 5 000 \$ à 10 000 \$;
 - élimination du plafond de 5 000 \$ qui limite la déduction des frais pour les services d'un préposé aux soins;
 - création d'un nouveau crédit d'impôt remboursable à l'égard des frais médicaux élevés des travailleurs canadiens handicapés à revenu modeste.

Le budget annonçait la création du Fonds d'intégration, qui fournira une aide annuelle de 30 millions de dollars sur trois ans afin que les Canadiens handicapés puissent participer à la vie économique de leur collectivité et accroître leur degré d'autonomie.

- Dons de bienfaisance : le budget contenait des mesures incitatives à l'égard des dons de bienfaisance :
 - le pourcentage du montant des dons donnant droit au crédit d'impôt pour dons de bienfaisance est haussé à 75 p. 100;
 - le taux d'inclusion dans le calcul du revenu des gains en capital découlant de dons de titres cotés en bourse passe de 75 à 37,5 p. 100, ce qui facilitera le transfert de capital aux organismes de bienfaisance et placera les organismes de bienfaisance canadiens sur un pied d'égalité avec ceux des États-Unis. Cette mesure sera réexaminée dans cinq ans afin de voir à quel point elle aura contribué à accroître les dons de charité au Canada.
- Revenu de retraite : le gouvernement prend des mesures pour assurer l'avenir du système de revenu de retraite. Ces mesures visent les trois composantes de ce système : le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec; la Sécurité de la vieillesse et le Supplément du revenu garanti; et les régimes de retraite privés (régimes de pension agréés et régimes enregistrés d'épargne-retraite).

Comme il est indiqué plus loin dans le présent document, le gouvernement fédéral et sept provinces ont convenu d'une réforme équilibrée et judicieuse pour préserver le Régime de pensions du Canada, grâce notamment à une capitalisation supérieure, à l'adoption d'une meilleure stratégie de placement et à la réduction des coûts.

De plus, comme annoncé dans le budget de 1996, la Sécurité de la vieillesse et le Supplément du revenu garanti seront remplacés par la nouvelle prestation aux aînés à partir de 2001.

Le budget de 1997 appuyait l'épargne privée en proposant l'application d'un facteur de rectification, ce qui aura pour effet de rétablir les droits de cotisation à un REER des particuliers qui reçoivent des prestations moins élevées d'un régime de pension parce qu'ils ont travaillé pour plusieurs employeurs ou parce qu'ils ont dû cesser de travailler pendant un certain temps – par exemple pour élever une famille.

- Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) : le TCSPS a été instauré en 1996-1997. Les paiements aux provinces, effectués auparavant dans le cadre du Financement des programmes établis (FPE), pour la santé et l'enseignement postsecondaire, et du Régime d'assistance publique du Canada, pour les services sociaux et l'assistance sociale, ont été consolidés, ce qui a permis de rationaliser et de simplifier le système de paiements de transfert fiscal.

Le budget de 1996 annonçait un mécanisme de financement de cinq ans dans le cadre du TCSPS et l'application d'une formule de répartition qui offrait un soutien plus uniforme aux provinces et rendait le montant des transferts plus prévisible pour ces dernières. En outre, une loi fixait à 11 milliards de dollars le plancher en espèces; d'où l'assurance que ce plancher ne baisserait pas en deçà de ce minimum. En avril 1997, le gouvernement a annoncé que ce plancher passait à 12,5 milliards de dollars.

- Renouvellement du système canadien de sécurité sociale :
 - Le Ministère a collaboré étroitement avec Développement des ressources humaines Canada à la mise en place du nouveau régime d'assurance-emploi, qui est entré en vigueur en juillet 1996. Ce nouveau régime aura une valeur plus incitative à l'égard de l'emploi, et il aidera les Canadiennes et les Canadiens à trouver et à conserver un emploi, tout en offrant une protection à ceux qui en ont le plus besoin. Le régime sera de plus petite taille et plus viable.
 - Le Ministère a également collaboré avec Développement des ressources humaines Canada et Citoyenneté et Immigration Canada en vue de mettre en œuvre des mesures touchant l'accès au régime de la sécurité de la vieillesse offert aux immigrants venus récemment de pays avec lesquels le Canada a conclu des conventions en matière de sécurité de la vieillesse. Ces mesures rendront le régime plus équitable et réduiront le fardeau des contribuables canadiens.
- Le Ministère a participé à la vérification d'optimisation des ressources du programme de péréquation menée par le vérificateur général.
- Le Ministère a amorcé des consultations auprès des provinces en vue de la refonte des lois en matière de péréquation, en 1999. Des consultations ont également lieu concernant les dispositions financières associées à la création du nouveau territoire du Nunavut en 1999, ainsi que sur le renouvellement des dispositions financières avec les autres territoires.
- Le gouvernement a fixé un plancher aux fins de l'application de la formule utilisée pour le financement des territoires, de manière à prévenir une baisse de la subvention versée d'une année sur l'autre.
- Régime de pensions du Canada : en tant qu'autorités responsables conjointement du Régime de pensions du Canada, le ministère des Finances Canada, les provinces et d'autres ministères fédéraux ont collaboré étroitement pendant la plus grande partie de l'année dans le but d'évaluer la viabilité du RPC. Une entente fédérale-provinciale a été conclue et a fait l'objet d'une annonce par le ministre des Finances et sept provinces, le 14 février 1997. Cette entente comporte différentes mesures pour rétablir l'intégrité du RPC à long terme : capitalisation supérieure; meilleur rendement du fonds du RPC par l'adoption d'une nouvelle politique de placement; atténuation de la hausse des coûts. Un avant-projet de loi a été déposé au Parlement le même jour. Le projet de loi a pour sa part été déposé en septembre 1997.
- Santé : le Ministère a travaillé de concert avec Santé Canada à l'élaboration d'une politique visant à renouveler le système canadien de santé et à promouvoir la bonne santé des Canadiennes et des Canadiens :
 - mise sur pied du Fonds pour la recherche en services de santé, annoncé dans le budget de 1996 et dont l'objet est de financer la recherche pratique sur les modes de prestation et la qualité des soins à la population canadienne;

- participation au processus d'élaboration d'un plan stratégique global pour la restructuration et l'amélioration des mécanismes de régie;
 - élaboration d'une stratégie en matière de santé de la population prenant en considération ce fait maintenant avéré que différents facteurs extérieurs au système de santé, notamment des facteurs d'ordre social, biologique et économique, ont une incidence sur la santé;
 - mise au point d'une stratégie globale de contrôle des produits du tabac, comprenant des dispositions législatives, des mesures fiscales, des initiatives anticoncontrebande, des mesures d'exécution et des programmes de sensibilisation, dans le but de protéger les Canadiens, et tout particulièrement les jeunes, des graves conséquences de la consommation de tabac pour la santé;
 - travaux ayant conduit à l'annonce, dans le budget de 1997, de la mise sur pied du Fonds pour l'adaptation des services de santé, destiné à aider les provinces à faire l'essai de nouveaux modes de prestation des services de soins de santé;
 - travaux ayant conduit à l'annonce, dans le budget de 1997, du système canadien d'information sur la santé, conçu pour fournir aux consommateurs et aux dispensateurs de soins de santé un meilleur accès à l'information sur l'efficacité des traitements médicaux;
 - hausse des fonds destinés au Programme d'action communautaire pour les enfants et au Programme canadien de nutrition prénatale, également annoncée dans le budget de 1997, afin d'aider les enfants à grandir en bonne santé.
- Autonomie gouvernementale des Autochtones : le Ministère a collaboré étroitement avec Affaires indiennes et du Nord Canada dans le cadre de certaines négociations en cours touchant l'autonomie gouvernementale et les revendications territoriales. Ainsi, des progrès notables ont été réalisés concernant l'entente définitive sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale des Nisga'a en Colombie-Britannique. De plus, le ministère des Finances Canada a contribué à l'élaboration globale de politiques et, plus particulièrement, au financement en matière d'autonomie gouvernementale.
 - Programmes relatifs au marché du travail :
 - le Ministère a élaboré et mis en application le Programme pour l'embauche de nouveaux travailleurs, en consultation avec Développement des ressources humaines Canada. Ce programme prévoit une exonération des cotisations d'assurance-emploi à l'intention des petites entreprises qui créeront des emplois en 1997 et en 1998;
 - le Ministère a également travaillé en étroite collaboration avec Développement des ressources humaines Canada à l'élaboration d'une stratégie en matière d'emploi chez les jeunes et à la mise sur pied du Fonds d'intégration à l'intention des personnes handicapées. Il a, en outre, fourni des conseils dans le cadre des négociations visant la conclusion d'ententes de développement du marché du travail avec les provinces et les territoires.

• Investir dans l'avenir

- Le Plan budgétaire de 1997 prévoyait des mesures de réaffectation pour étayer le cadre financier à l'appui des investissements stratégiques, en vue de stimuler l'emploi et la croissance, et de concourir à l'avènement d'une société plus forte.
- Dans le contexte du budget de 1997, le Ministère a créé la Fondation canadienne pour l'innovation, qui, à partir des 800 millions de dollars dont elle a été dotée au départ par le gouvernement fédéral, pourra consacrer environ 180 millions de dollars par année pendant cinq ans à la modernisation de l'infrastructure de recherche dans les établissements d'enseignement postsecondaire et les centres hospitaliers de recherche. Les investissements dans l'infrastructure de recherche découlant des activités de la Fondation, notamment dans le cadre de partenariats, pourraient atteindre les deux milliards de dollars.
- Le Ministère a poursuivi ses travaux avec Industrie Canada relativement à la mise en œuvre d'initiatives annoncées dans le budget de 1996 : création de Partenariat technologique Canada, qui a pour mandat de stimuler l'investissement dans les produits et les procédés de haute technologie ainsi que de faciliter leur commercialisation; expansion du volet Accès communautaire de l'initiative Rescol, qui vise à relier 16 000 écoles et 3 400 bibliothèques publiques du Canada à l'autoroute de l'information.
- Le Ministère a également poursuivi ses travaux avec différents ministères et organismes concernant des propositions et initiatives annoncées dans les budgets de 1996 et de 1997 et visant à appuyer la petite entreprise, le tourisme et l'aménagement rural : injection de capitaux dans la Banque de développement du Canada et la Société du crédit agricole; hausse du financement des activités de promotion du tourisme; majoration du plafond prévu par la *Loi sur les prêts aux petites entreprises*, qui passe de 12 à 14 milliards de dollars.
- Le Ministère, en partenariat avec Patrimoine canadien, a mis sur pied le Fonds de production d'émissions de télévision et de câbloproduction canadiennes afin d'améliorer la qualité et d'augmenter la quantité d'émissions produites au Canada.
- Le ministère des Finances Canada a participé directement aux négociations qui ont conduit à la conclusion de l'Accord de libre-échange Canada-Chili (notamment au regard des dispositions relatives à l'accès au marché et de l'uniformisation des règles d'origine), de l'Accord de libre-échange Canada-Israël et de l'accord multilatéral de technologie de l'information, et il a rédigé une partie de la législation de mise en œuvre.
- On a assisté à l'aboutissement de la première phase d'élimination accélérée des droits de douane dans le cadre de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA); il y a eu poursuite des travaux en vue d'améliorer les mécanismes d'application des recours commerciaux dans le cadre de l'ALÉNA, au moyen entre autres de l'application des conclusions du rapport présenté par des groupes de travail trilatéraux sur ces recours. Le Ministère a aussi préparé le programme d'action de l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique) qui énonce les initiatives canadiennes pour la libéralisation unilatérale du commerce en 1996.

- Dans le contexte de l'application des accords de l'OMC, le ministère des Finances Canada a participé aux travaux des comités sur les droits antidumping et les subventions; de plus, de concert avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et avec Industrie Canada, il a élaboré la stratégie canadienne qui servira à définir d'éventuelles mesures de sauvegarde et à jeter les bases d'une discipline multilatérale en matière de subventions dans le secteur du commerce international de services.
- Le ministère des Finances Canada a contribué au progrès des discussions sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA), en dirigeant les travaux de groupes de travail étudiant les recours commerciaux et les subventions, les règles d'origine et les procédures douanières, et en participant aux travaux de différents autres groupes de travail.
- Le Ministère continue d'examiner les demandes d'exonération de droits de douane sur les intrants manufacturiers présentées par l'industrie canadienne et fondées sur des considérations liées à la concurrence; s'il y a lieu, il rédige la législation de mise en œuvre appropriée.
- Le Ministère a participé aux préparatifs en vue du Sommet de Lyon des pays du G-7 et à la Conférence du G-7 sur l'emploi à Lille en 1996, ainsi que du Sommet du G-7 tenu à Denver en 1997, notamment en ce qui a trait à l'Initiative pour l'Afrique.
- À la suite du Sommet de Halifax, le Ministère a travaillé avec les pays du G-7 et les membres du FMI à la mise en place de mécanismes pour améliorer la capacité de la communauté internationale de prévoir les crises financières, de les prévenir ou d'y réagir. À cet égard, le Ministère :
 - a présidé les travaux d'un groupe de travail du G-10 qui a participé à l'élaboration des nouveaux accords d'emprunt, afin que le FMI dispose des ressources nécessaires en cas de crise financière;
 - a pris part à la mise en œuvre d'une initiative pour aider les pays pauvres très endettés (PPTÉ) à ramener leur dette à des niveaux viables et à s'intégrer davantage à l'économie mondiale.
- Le ministère des Finances Canada a participé très activement aux discussions des institutions issues des accords de Bretton Woods; par suite de ces discussions, une attention plus grande est accordée à toute la question de la gestion publique et, en particulier, au problème de la corruption, dans le but d'encourager une gestion plus efficace des dépenses publiques.
- Le Ministère a joué un rôle important lors des négociations qui ont conduit à la onzième reconstitution du fonds de l'Association internationale de développement (IDA), dans le but de financer le programme de prêts de la Banque mondiale; ces prêts aideront à hausser le niveau de vie au sein des pays les plus pauvres.
- Le Ministère a aussi joué un rôle clé dans la conclusion d'une entente en vue de doubler le capital autorisé de la BERD, ce qui accroîtra considérablement la capacité de cette dernière de

promouvoir la transition économique des pays de l'Europe de l'Est et de ceux qui faisaient autrefois partie de l'Union soviétique.

- Le Ministère a fourni des conseils au ministère des Affaires étrangères et du Commerce international dans le cadre des discussions en cours pour rationaliser la structure de l'OCDE et réduire les coûts de l'organisme, ce qui a donné lieu à une réduction de 3,7 p. 100 du budget de l'OCDE en 1997.
- Dans le cadre des activités du Club de Paris, le Ministère a continué de participer aux efforts des pays créanciers pour alléger de façon substantielle le fardeau des pays pauvres dont la dette est impossible à gérer, comme l'a toujours fait le Canada, et il demeure fermement déterminé à poursuivre les réformes économiques en cours (initiative relative aux PPTE). Le Canada a également contribué à l'entrée de la Russie au sein du Club de Paris.
- Le Ministère a mené à bien les négociations portant sur l'application d'une discipline redéfinie en matière de crédit à l'exportation dans le cadre du Consensus de l'OCDE concernant les primes, et il a amorcé des négociations préliminaires concernant une discipline semblable en matière de crédit à l'agriculture.
- Le Ministère a fourni une aide appréciable au sous-comité des Communes sur les IFI pour la préparation de son rapport intérimaire (« améliorer l'efficacité de la Banque mondiale »).
- Le Ministère a rationalisé les règlements régissant le secteur financier et a mené avec des fonctionnaires provinciaux des discussions en matière de fiducie et de prêts et qui portent également sur l'harmonisation des mécanismes régissant le secteur des valeurs mobilières. Ces discussions se poursuivent.
- La réforme structurelle s'est poursuivie dans différents dossiers relatifs aux institutions financières :
 - le Ministère effectue actuellement l'examen du système canadien de paiements. Cet examen, qui a débuté à la fin de 1996, est mené notamment par un comité consultatif, présidé conjointement par un haut fonctionnaire du Ministère et par la Banque du Canada et composé surtout de représentants du secteur privé. Les documents d'analyse préparés à des fins de discussion par le comité consultatif sont mis à la disposition du public. Cet examen devrait se terminer au cours de la première moitié de 1998;
 - le Ministère examine aussi sa politique concernant l'entrée des banques étrangères au Canada et élabore un nouveau cadre à ce propos. Un document de travail énonçant les caractéristiques de la politique envisagée a été publié en septembre 1997. Le gouvernement s'est engagé à publier la législation proposée d'ici la fin de 1997;
 - le Ministère a mis sur pied le Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien. Ce groupe de travail, qui compte des représentants du secteur privé, examine dans une perspective à long terme certaines questions qui ont une incidence sur le secteur financier canadien; il présentera des recommandations au gouvernement sur les mesures à prendre pour maintenir la vigueur et le dynamisme du système financier canadien à l'aube du

XXI^e siècle. Le rapport du groupe de travail doit être présenté au Ministère à l'automne 1998.

Les dépenses prévues au titre des politiques financières et économiques avaient été fixées à 35,2 millions de dollars; les dépenses réelles se sont chiffrées à 33,6 millions de dollars. Cet écart tient aux dépenses moins élevées que prévu dans les secteurs opérationnels du Ministère et à la réduction des coûts salariaux due à la baisse des équivalents temps plein (ETP) utilisés.

Organismes financiers internationaux

Les dépenses prévues au titre des organismes financiers internationaux pour 1996-1997 étaient de 858,5 millions de dollars. Les dépenses réelles se sont élevées à 937,3 millions de dollars. L'écart est attribuable à la délivrance de billets à vue d'une valeur de 216 millions de dollars à l'Association internationale de développement, compensée en partie par le montant moins élevé que prévu des paiements aux autres organismes internationaux.

Monnaie canadienne

Les dépenses prévues au titre de la Monnaie canadienne pour 1996-1997 étaient de 58 millions de dollars. Les dépenses réelles se sont élevées à 69,8 millions de dollars. L'écart est attribuable à une demande de pièces de 2 \$ plus forte que ce que l'on avait prévu lors de l'établissement du Budget des dépenses principal de 1996-1997.

Administration

Les dépenses prévues au titre de l'administration pour 1996-1997 étaient de 20,2 millions de dollars. Les dépenses réelles se sont élevées à 24,2 millions de dollars. L'écart est attribuable aux coûts occasionnés par le Programme d'encouragement à la retraite anticipée (PERA) et la Prime de départ anticipé (PDA), absorbés par le Ministère; cet écart a été comblé à l'aide de la partie inutilisée des fonds affectés aux politiques financières et économiques.

PROGRAMME DU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE

Les dépenses prévues au titre du Programme du service de la dette publique pour 1996-1997 étaient de 47,8 milliards de dollars. Les dépenses réelles se sont élevées à 45,2 milliards de dollars. L'écart est attribuable à des taux d'intérêt à court terme plus bas que prévu et à des besoins financiers moins importants que ce qui avait été prévu dans le budget fédéral de mars 1996; cet écart a été partiellement neutralisé par des frais de service et d'émission plus élevés que prévu.

PROGRAMME FÉDÉRAL DE PAIEMENTS DE TRANSFERT AUX PROVINCES

Les dépenses prévues au titre du Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces pour 1996-1997 étaient de 22,5 milliards de dollars. Les dépenses réelles se sont élevées à 22,4 milliards de dollars. L'écart est attribuable principalement aux éléments suivants :

- paiements moins élevés au titre de la péréquation fiscale et du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux;

- derniers rajustements pour l'exercice 1993-1994 aux termes de la *Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique* et au titre de la stabilisation fiscale;
- versement de 50 millions de dollars à Terre-Neuve et au Labrador, conformément à une entente entre le gouvernement fédéral et cette province. En vertu de l'entente, la province renonce à sa subvention législative de 8 millions de dollars par année pour une période de 20 ans; en contrepartie, le gouvernement fédéral lui verse 50 millions de dollars en 1996-1997, plus 80 millions de dollars au total au cours des deux exercices suivants.

Outre ces transferts en espèces, les provinces ont également reçu des points d'impôt d'une valeur de 12 milliards de dollars dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.

PROGRAMME SPÉCIAL

Les dépenses prévues au titre du Programme spécial pour 1996-1997 étaient de 67 millions de dollars, ce qui correspondait à la capitalisation du Canada dans le projet Hibernia. Les dépenses réelles se sont élevées à un milliard de dollars, ce qui comprend les paiements législatifs de l'ordre de 961 millions de dollars aux provinces à titre d'aide en matière de taxe de vente prévus dans le Budget des dépenses supplémentaire.

C. Principaux examens

Principaux examens
Résultats de l'évaluation des programmes
Dépenses fiscales : l'évaluation annuelle ayant pour objet de garantir que les dépenses fiscales demeurent pertinentes et efficaces a été effectuée, et le <i>Rapport sur les dépenses fiscales</i> a été publié.
Évaluation du Programme de service de la dette : trois études d'évaluation du Programme de service de la dette ont été faites en 1996-1997 : <ul style="list-style-type: none">• l'évaluation de la gestion du financement du Compte du fonds des changes;• l'examen des principes pour faire face aux difficultés lors des adjudications de bons et d'obligations;• marchés des bons du Trésor – évaluation d'initiatives récentes. Ces études ont été menées par des évaluateurs externes et s'inscrivent dans le cadre d'évaluation de cinq ans; les principales constatations ont été portées à l'attention du Comité des comptes publics de la Chambre des communes et du vérificateur général. Pour l'essentiel, les conclusions de ces études étaient positives, et des mesures ont déjà été prises en vue de mettre en application la plupart des recommandations formulées.
Vérification d'optimisation des ressources du programme de péréquation : en 1996-1997, le vérificateur a terminé l'évaluation du programme de péréquation et a conclu que ce programme était géré efficacement.
Autres examens importants
Examen du Régime de pensions du Canada : conformément à la <i>Loi sur le Régime de pensions du Canada</i> , le gouvernement et les provinces ont procédé conjointement à l'examen des mécanismes de financement du RPC. Après s'être entendus sur la nature des défis rattachés au RPC et avoir publié un document d'information à ce sujet, les gouvernements fédéral et provinciaux ont tenu des consultations d'un bout à l'autre du pays. Le gouvernement fédéral et les provinces ont posé les principes de la réforme, les politiques possibles ont été examinées, et une entente a été conclue en février 1997 à l'égard d'un ensemble de mesures d'une grande portée en vue de maintenir la viabilité et le caractère abordable du RPC en dépit du vieillissement de la population. La législation de mise en œuvre de cette entente novatrice a été déposée devant le Parlement en septembre 1997.
Consultations sur les énergies renouvelables et l'économie d'énergie : il a été annoncé dans le cadre du budget de 1996 que le ministère des Finances Canada et Ressources naturelles Canada mèneraient des consultations sur les investissements relatifs au rendement énergétique ou au chauffage et au refroidissement à l'aide d'énergies renouvelables, de manière à déterminer les lacunes en ce domaine. À la suite des consultations auprès de divers intervenants, le gouvernement annonçait dans son budget de 1997 qu'il affectait 20 millions de dollars par année pendant trois ans, à compter de 1998, à la promotion des investissements visant à utiliser des énergies renouvelables pour le chauffage et le refroidissement, ou à accroître le rendement énergétique dans les bâtiments commerciaux.

Examen de la situation des personnes handicapées : le discours du budget de 1996 contenait la promesse d'un examen des mesures qui ont une incidence sur la situation des personnes handicapées, notamment les mesures de nature fiscale. En juin 1996, les ministres des Finances, du Développement des ressources humaines et du Revenu ont nommé un groupe de travail dirigé par le député Andy Scott (l'actuel solliciteur général); le groupe a déposé son rapport en octobre 1996.

Certaines des recommandations formulées dans ce rapport ont été mises en application dans le budget fédéral de 1997 :

- la liste des dépenses donnant droit au crédit d'impôt pour frais médicaux a été élargie : elle comprend maintenant 50 p. 100 du coût d'un climatiseur nécessaire pour aider une personne à composer avec une maladie ou une déficience chronique grave, jusqu'à concurrence de 1 000 \$; 20 p. 100 du coût d'une fourgonnette qui est adaptée (ou qui doit être adaptée dans les six mois) pour le transport d'un particulier en fauteuil roulant, jusqu'à concurrence de 5 000 \$; les frais de déménagement dans un logement accessible aux personnes handicapées; les frais d'un interprète gestuel; les dépenses raisonnables liées à la transformation de la voie d'accès au lieu principal de résidence d'un particulier ayant un handicap moteur grave et prolongé, en vue de lui faciliter l'accès à un autobus. En outre, le plafond des frais pour les services d'un préposé aux soins à temps partiel passe de 5 000 \$ à 10 000 \$.
- le plafond de 5 000 \$ qui limite la déduction des frais pour les services d'un préposé aux soins, applicable aux travailleurs handicapés, sera éliminé;
- les audiologistes seront autorisés à certifier l'admissibilité au crédit d'impôt pour personnes handicapées;
- la définition de bénéficiaire privilégié d'une fiducie sera étendue aux adultes qui sont à la charge d'autrui en raison d'une déficience physique ou mentale;
- le *Tarif des douanes* sera modifié pour permettre l'entrée en franchise de tous les produits destinés aux personnes handicapées;
- un crédit remboursable pour frais médicaux est créé à l'intention des travailleurs canadiens à faible revenu qui ont des frais médicaux élevés. Ce nouveau crédit remboursable s'ajoutera à l'aide déjà fournie grâce au crédit d'impôt pour frais médicaux.

Examen de la législation régissant le secteur financier : le gouvernement a entrepris un examen exhaustif des lois régissant les institutions financières, pour mettre à jour et moderniser les règles et règlements touchant les institutions financières fédérales. Quatre lois (entrées en vigueur en juin 1992) régissant les banques, les sociétés de fiducie et de prêt, les compagnies d'assurance et les sociétés coopératives de crédit ont fait l'objet d'une mesure de temporisation à compter du 31 mars 1997. Le Ministère a tenu des consultations approfondies auprès des intervenants avant la publication, en juin 1996, d'un livre blanc intitulé *L'examen de 1997 de la législation régissant les institutions financières : Propositions de modifications*. L'examen de 1997 a abouti au dépôt de la *Loi modifiant la législation relative aux institutions financières* (projet de loi C-82), qui a reçu la sanction royale le 25 avril 1997.

<p>Examen du système de réglementation et de supervision des institutions financières fédérales : l'examen du système de réglementation et de supervision des institutions financières, lancé en 1995, s'est terminé avec le dépôt de la <i>Loi modifiant la législation sur les institutions financières et édictant une loi nouvelle</i> (projet de loi C-15), qui a reçu la sanction royale en juin 1996.</p>
<p>Gestion de la dette fédérale : au cours de l'exercice, le vérificateur général du Canada a terminé son examen portant sur la gestion de la dette fédérale, qui a été publié en novembre 1996. Cet examen avait pour objet de permettre une meilleure compréhension du contexte global dans lequel s'effectue la gestion de la dette. Le vérificateur général a déclaré que les pratiques et activités de gestion de la dette fédérale concordent avec celles d'autres emprunteurs publics. Cet examen servira d'assise pour les futures vérifications portant sur la gestion de la dette.</p>
<p>Politiques de gestion des risques financiers : la version mise à jour du document énonçant les principes de gestion des risques financiers du ministre des Finances a été envoyée aux sociétés d'État à vocation financière. Ces principes s'appliquent également aux activités de gestion de la dette publique.</p>
<p>Politiques de prêts et de garanties d'emprunts : ces politiques ont été examinées et mises à jour. Des consultations sont en cours auprès d'autres ministères.</p>
<p>Investisseurs et intermédiaires financiers – Initiatives visant à accroître l'efficacité du marché canadien des valeurs à revenu fixe : le gouvernement a commencé de consulter les participants au marché concernant la modification éventuelle des mécanismes d'émission des bons du Trésor dans le but de maintenir l'efficacité du marché et de minimiser les risques de manipulation du marché à mesure que diminue la quantité de bons offerts. Des modifications ont été apportées aux modalités d'émission des bons du Trésor à six mois. Des consultations sont en cours concernant d'autres mesures de restructuration des programmes d'émissions sur le marché intérieur de manière à assurer l'efficacité de ce dernier.</p> <p>Plusieurs initiatives ont été prises durant l'exercice afin d'accroître la taille des émissions des obligations à rendement réel (ORR) et à en augmenter la liquidité. Le gouvernement a commencé à recourir à des adjudications à prix fixe (« à la hollandaise »); il s'agit d'un premier pas en vue de mettre en place un système de distribution des ORR entièrement fondé sur les adjudications. De plus, une nouvelle échéance est prévue pour les ORR, de cinq ans plus longue que celle des premières obligations. Les participants au marché ont accueilli favorablement ces initiatives.</p>
<p>Simplification du Tarif des douanes : l'examen du régime tarifaire, dont le lancement a été annoncé dans le budget de 1994, et dans le cadre duquel des consultations en profondeur ont été menées auprès du secteur privé, a pris fin; un avant-projet de loi est en cours de préparation en prévision de la mise en œuvre d'un <i>Tarif des douanes</i> simplifié le 1^{er} janvier 1998.</p>

Examen de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation* : le Ministère a dirigé un groupe de travail interministériel et a fourni tout l'appui nécessaire au Comité permanent des finances et au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international dans le cadre de leur examen conjoint (à la demande du ministre des Finances) de la *Loi sur les mesures spéciales d'importation*. Le Ministère a également donné suite au rapport de ces comités déposé en décembre 1996 : il a préparé la réponse du gouvernement aux recommandations qui y étaient formulées concernant les améliorations à apporter à cette loi.

Partie III : Renseignements supplémentaires

A. Liste des rapports exigés par la loi et des rapports ministériels

La mise à jour économique et financière

L'économie en bref – publication trimestrielle

Rapport financier annuel

Rapport sur les opérations d'emprunt

Revue financière – publication mensuelle

Tableaux de référence économiques

Tableaux de référence financiers

Titres du gouvernement du Canada – trimestriel

B. Tableaux financiers récapitulatifs

Tableau 3 : Sommaire des crédits approuvés

Autorisations pour 1996-1997 – Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation (millions de dollars)

Crédit (millions de dollars)	Budget principal 1996-1997	Réel 1996-1997
Programme des politiques financières et économiques		
1 Dépenses du Programme	50,2	52,2
5 Subventions et contributions	403,5	333,6
(L) Ministre des Finances – Traitement et allocation pour automobile ¹	0,0	0,0
(L) Paiements à l'Association internationale de développement	201,9	199,0
(L) Paiements à la Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international	35,9	33,1
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5,2	5,4
(L) Achat de la monnaie canadienne	58,0	69,8
(L) Paiements à la Facilité globale pour l'environnement de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement	1,0	1,0
Total du budgétaire	755,7	694,1
(L) Paiement d'éléments de passif virés précédemment aux recettes	-	0,2
L10 Paiements conformément à la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i> à la Société financière internationale	9,9	9,5
L15 Délivrance de billets à vue à l'Association internationale de développement	-	216,4
(L) Paiements à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement	11,0	-
(L) Émission de prêts à la Facilité d'ajustement structurel renforcée du Fonds monétaire international	195,3	144,7
Total du non-budgétaire	216,2	370,8
Total du Programme	971,9	1 064,9
Programme du service de la dette publique		
(L) Frais d'intérêt et autres coûts	47 800,0	47 183,8
Total du Programme	47 800,0	45 183,8
Programme fédéral de paiements de transfert aux provinces		
20 Paiements de transfert aux gouvernements territoriaux	1 129,0	1 121,6
21a Subventions mentionnées dans le Budget des dépenses	-	50,0
(L) Subventions législatives	38,0	30,1
(L) Péréquation fiscale	8 796,0	8 728,2
(L) Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux*	15 047,0	14 911,2
(L) Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes	(447,0)	(444,5)
(L) Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	(2 031,0)	(2 014,6)
(L) Stabilisation fiscale	-	6,0
- Transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique	-	20,8
Total du Programme	22 532,0	22 408,8
Projets spéciaux		
(L) Aide en matière de taxe de vente	-	961,0
(L) Paiements aux déposants de la Banque commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque conformément à la <i>Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières</i>	-	0,7
L25 Paiements concernant la capitalisation du Canada dans le projet Hibernia	67,0	53,8
Total du Programme	67,0	1 015,5
Total du Ministère	71 370,9	69 673,0

¹ Budget principal : 49 000 \$; Montant réel : 48 645 \$

* Les montants indiqués correspondent aux contributions en espèces conformément à la partie V de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Les chiffres ci-dessous (exprimés en millions de dollars) indiquent la contribution fédérale totale au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), y compris les points d'impôt.

Espèces	14,9 \$
Points d'impôt	12,0 \$
Total	26,9 \$

**Tableau 4 : Recettes à valoir sur le Trésor par programme
(millions de dollars)**

Activités	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Réelles 1996-1997
Programme des politiques financières et économiques	5 212,7	4 499,2	4 380,3	3 726,4
Programme du service de la dette publique	4,6	1,3	2,3	1,9
Total des recettes à valoir sur le Trésor	5 217,3	4 500,5	4 382,6	3 728,3

Tableau 5 : Recettes à valoir sur le crédit par secteur d'activité (millions de dollars)

Activités	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réelles 1996-1997
Administration	5,1	6,2	5,3	3,7	5,1
Total des recettes à valoir sur le crédit	5,1	6,2	5,3	3,7	5,1

Tableau 6 : Paiements de transfert par secteur d'activité (millions de dollars)

Activités	Réels 1993-1994	Réels 1994-1995	Réels 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réels 1996-1997
SUBVENTIONS					
Organismes financiers internationaux	-	521,3	325,8	229,0	333,6
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	-	-	-	-	50,0
Total des subventions	-	521,3	325,8	229,0	383,6
CONTRIBUTIONS					
Organismes financiers internationaux	150,7	-	-	174,5	-
Total des contributions	150,7	-	-	174,5	-
AUTRES PAIEMENTS DE TRANSFERT					
Organismes financiers internationaux	310,4	489,3	249,6	238,8	233,1
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	7 947,7	8 821,1	8 815,8	22 532,0 ¹	22 358,8
Projets spéciaux	-	-	-	-	961,0
Total des autres paiements de transfert	8 258,1	9 310,4	9 065,4	22 770,8	23 552,9
Total des paiements de transfert	8 408,8	9 831,7	9 391,2	23 174,3²	23 936,5²

1 À compter de 1996-1997, les paiements fédéraux de transfert aux provinces reflètent l'ajout des paiements au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et les paiements effectués dans le cadre du financement des territoires selon une formule préétablie.

Les montants indiqués correspondent aux contributions en espèces conformément à la partie V de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*. Les chiffres ci-dessous (exprimés en millions de dollars) indiquent la contribution fédérale totale au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), y compris les points d'impôt :

Espèces	14,9 \$
Points d'impôt	<u>12,0 \$</u>
Total	26,9 \$

2 Dans le tableau 1, les paiements de transfert sont subdivisés entre la colonne 3 (« Subventions, contributions et autres paiements de transfert ») et la colonne 4 (« Paiements législatifs »).

Tableau 7 : Paiements législatifs par secteur d'activité (millions de dollars)

Activités	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réelles 1996-1997
BUDGÉTAIRE					
Politiques financières et économiques	3,6	3,6	3,5	3,5	3,7
Organismes financiers internationaux	310,4	489,3	249,6	238,8	233,1
Monnaie canadienne	36,2	48,2	49,9	58,0	69,8
Administration	2,1	2,4	1,7 ¹	1,7	2,0
Frais d'intérêt	37 752,3	41 617,5	46 433,9	47 381,0	44 792,0
Frais de service et d'émission	256,9	471,0	442,6	255,0	365,0
Placements Épargne Canada	-	-	-	124,0	26,8 ²
Paiements fédéraux de transfert aux provinces (composante en espèces)	7 947,7	8 821,1	8 815,8	21 403,0 ³	21 237,2
Projets spéciaux	50,0	300,6	1 482,8	-	961,7
Total du budgétaire	46 359,2	51 753,7	57 479,8	69 465,0	67 691,3
NON-BUDGÉTAIRE					
Organismes financiers internationaux	97,0	104,6	179,2	206,3	144,7
Total du non-budgétaire	97,0	104,6	179,2	206,3	144,7
Total des paiements législatifs	46 456,2	51 858,3	57 659,0	69 671,3	67 836,0⁴

1 Dans les Comptes publics, les dépenses réelles au titre de l'administration se chiffrent à 125,7 millions de dollars. Cette somme comprend, outre les dépenses réelles de 1,7 million de dollars déjà mentionnées, des dépenses législatives totalisant 124 millions de dollars, essentiellement au chapitre de la perte nette sur le change.

2 Les chiffres réels n'incluent pas les commissions ni les coûts recouverts par la Banque du Canada, soit environ 98 millions de dollars.

3 À compter de 1996-1997, les paiements fédéraux de transfert aux provinces reflètent l'ajout des paiements au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS).

4 Inclut les cotisations aux régimes d'avantages sociaux de 5,5 millions de dollars qui sont reflétées dans la colonne 1 du tableau 1.

Tableau 8 : Prêts, investissements et avances (millions de dollars)

Activités	Réelles 1993-1994	Réelles 1994-1995	Réelles 1995-1996	Total prévu 1996-1997	Réelles 1996-1997
Investissements et avances					
Organismes financiers internationaux	326,6	302,8	286,1	9,9	225,9
Projets spéciaux	88,2	113,4	104,2	67,0	53,8
Total des investissements et avances	414,8	416,2	390,3	76,9	279,7
Total	414,8	416,2	390,3	76,9	279,7

Tableau 9 : Éléments du passif éventuel (millions de dollars)

Liste des éléments du passif éventuel	Montant courant du passif éventuel
Thomas C. Assaly et la Norbanque	20,0
Gouvernement du Québec	127,0
Ainsworth Lumber	45,0
Garanties d'emprunts consenties à MICC et GEMICO	49,2
Garanties d'emprunts consenties à des organisations internationales	7 437,4
TOTAL	7 678,6

Lois pertinentes au regard des dépenses de programme du ministère des Finances Canada

Lois constitutionnelles

Loi sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

Loi constitutionnelle de 1982

(1964-65, ch. 26)

Loi relative au supplément d'aide financière à Terre-Neuve

(L.R.C. 1985, ch. N-23)

Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes

(L.R.C. 1985, ch. B-7)

Loi sur l'accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

(1991, ch.12, non officiel E-13.5)

Loi sur la gestion des finances publiques

(L.R.C. 1985, ch. F-11)

Loi sur la Monnaie royale canadienne

(L.R.C. 1985, ch. R-9)

Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces

(L.R.C. 1985, ch. F-8)

Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique

(L.R.C. 1985, ch. P-37)

Loi sur l'exploitation du champ Hibernia

(L.R.C. 1990, ch. 41)